

- ⊕ Le point sur la situation à la CSDM
- ⊕ Mot du président
- ⊕ Assemblée générale d'octobre
- ⊕ Conseil exécutif 2014-2015

---

## ⊕ Le point sur la situation à la CSDM

La majorité d'entre vous connaissent bien le contexte qui occupe présentement la CSDM. Nous résumons tout de même : le MÉLS, après avoir autorisé la CSDM à produire un budget 2014-2015 comportant un déficit d'exercice anticipé autour de 29 M\$, a demandé à la CSDM, autour de la fin août, un effort de compression de 9,1 M\$ livrable pour le 15 septembre. En réponse à cette demande, le Conseil des commissaires a adopté des mesures de résorption du déficit totalisant environ 5 M\$, dont un effort de 4 M\$ non récurrent par la vente d'actifs excédentaires. Devant cette décision du Conseil des commissaires, le MELLS a recouru aux pouvoirs que lui confère la Loi sur l'instruction publique (LIP) et soumet la CSDM à une vérification.

La nomination d'un enquêteur et les balises d'un mandat d'enquête sont en effet prévues aux articles 478 et 479 de la LIP :

*478.3. Le ministre peut désigner une personne pour enquêter sur quelque matière se rapportant à la qualité des services éducatifs ainsi qu'à l'administration, à l'organisation et au fonctionnement d'une commission scolaire [...].*

*La personne ainsi désignée est investie, pour les fins d'une enquête, de l'immunité et des pouvoirs d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37), sauf du pouvoir d'imposer l'emprisonnement.*

*Ministre et sous-ministre.*

*478.4. Le ministre et le sous-ministre possèdent d'office les droits et pouvoirs de faire des vérifications ou des enquêtes.*

*Suspension des pouvoirs.*

*479. Le gouvernement peut, pendant ou après la tenue d'une vérification ou d'une enquête, ordonner que tout ou partie des fonctions ou pouvoirs d'une commission scolaire ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal soient suspendus pour une période d'au plus six mois et nommer un administrateur qui exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal qui sont suspendus.*

*Annulation d'une décision.*

*L'administrateur nommé par le gouvernement peut, sous réserve des droits des tiers de bonne foi, annuler une décision prise par la commission scolaire ou le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal en vertu des pouvoirs qui ont été suspendus.*

*Mandat de l'administrateur.*

*Le gouvernement peut prolonger la suspension et le mandat de l'administrateur pour une période d'au plus six mois.*

Les semaines qui suivront nous permettront par ailleurs de mieux saisir la portée de la décision du MÉLS à l'égard de la CSDM et, surtout, l'impact de cette décision sur les cadres que représente l'ACM. À cet égard, nous vous enjoignons à nous témoigner vos inquiétudes, vos idées et vos interrogations, de même que vos observations quant à la décision du MÉLS et à ses conséquences dans votre quotidien. Vous pouvez joindre l'ACM par l'adresse [acm@csgm.qc.ca](mailto:acm@csgm.qc.ca), ou en communiquant directement avec l'un des membres de son Conseil exécutif.

C'est votre collaboration qui assurera une action de l'ACM qui concordera avec vos besoins et vos intérêts.

## ⊕ **Mot du président**

À chaque rentrée, on se surprend à imaginer l'année scolaire comme un long fleuve tranquille. Le cadran sonne et puis on se réveille... tout se met à tourner, on vacille un brin et puis on relève ses manches et on se met à l'ouvrage, en tâchant de ne pas oublier pourquoi et surtout pour qui nous déployons tant d'énergie – les élèves de la CSDM.

Il n'est pas trop tard, malgré le tumulte qui nous occupe, pour vous souhaiter une année scolaire à la mesure de vos aspirations et attentes. C'est donc ce que je m'empresse de faire, tous en vous assurant tout le soutien que l'ACM pourra vous apporter dans la conduite des mandats qui lui sont confiés et dans la représentation de vos intérêts.

## ⊕ **Assemblée générale d'octobre**

S'il s'agit ici du premier communiqué de votre association pour la présente année, sachez que votre association n'a pas chômé depuis la reprise des activités de la CSDM. Nous avons notamment rencontré, avec les autres associations de cadres et de hors-cadres, le ministre Yves Bolduc et le président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, afin d'échanger sur les intentions du gouvernement dans le cadre du chantier de la révision des programmes; nous avons suivi étroitement, avec la collaboration de notre représentante à la CERA (Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance), les travaux parlementaires concernant le projet de loi 3 sur les régimes de pension des municipalités; nous avons enfin examiné avec attention les enjeux qui devront être confrontés par l'ACM afin d'en dégager des priorités d'action pour la présente année.

Tout ceci, et certainement plus encore, vous sera présenté lors de notre assemblée générale qui se déroulera le **mardi 21 octobre prochain, 17h** (une invitation plus formelle suivra). Nous espérons vous y voir en grand nombre!

## ⊕ Conseil exécutif 2014-2015

Au cours de l'assemblée générale de juin dernier, de même qu'en session d'étude, nous avons pu compléter la composition de votre conseil exécutif pour l'année courante. Ainsi, vous serez représentés cette année par les membres suivants, que je remercie d'emblée pour leur implication :

### ⊕ *Conseillers :*

- François Perrier, régisseur, Service des ressources matérielles
- Anne Poirier, directrice adjointe au Service des ressources matérielles

### ⊕ *Trésorière :*

- Nathalie Blanchard, coordonnatrice, Service des ressources financières

### ⊕ *Vice-présidente, relations professionnelles :*

- Tonia Di Guglielmo, directrice adjointe, Service des ressources financières

### ⊕ *Vice-présidente, développement professionnel :*

- Claire Pelletier, directrice adjointe, Services généraux

### ⊕ *Président :*

- Daniel Martin, directeur adjoint par intérim, Service des technologies de l'information

### ⊕ *Secrétaire administratif :*

- Yvon Caty, retraité CSDM et responsable d'élections

Au grand plaisir de vous rencontrer lors des diverses activités de l'ACM en 2014-2015



Daniel Martin, président